

1. Les principes pour l'évaluation dans le cadre du contrôle en cours de formation

Le CCF s'effectue dans le cadre même de la formation, en établissement et en milieu professionnel. Les activités et les supports d'évaluation prennent donc en compte la diversité des équipements utilisés pour la formation et les spécificités du contexte local. Le CCF autorise ainsi une grande diversité des mises en situation d'évaluation (problématiques professionnelles, démarches expérimentales, activités des entreprises locales ...).

Le CCF n'est pas une succession de plusieurs examens, identiques pour tous : les candidats en formation sont évalués dès qu'ils maîtrisent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF. Ainsi, l'évaluation simultanée de l'ensemble des candidats en formation ne peut être envisagée que si tous sont réputés avoir atteint le niveau requis pour l'évaluation, ou ont reçu la formation correspondante en fin de période réglementaire prévue pour l'évaluation.

Un calendrier fixé précocement et qui ne prendrait pas en compte le degré de maîtrise des compétences des candidats ne saurait être satisfaisant. Les observations et évaluations formatives informent les formateurs sur le degré de performance des candidats. Les formateurs peuvent donc repérer les candidats qui semblent maîtriser les compétences correspondant à une situation d'évaluation et mettre en place une situation d'évaluation pour ceux-ci. Ceux qui ne sont pas prêts seront évalués plus tard après un complément de formation, si possible en auto-formation partielle afin de ne pas ralentir la progression des autres et en tout état de cause en fin de la période fixée par le règlement d'examen.

D'un point de vue pratique, il faut estimer une période favorable à l'organisation des évaluations afin de rester dans le cadre légal de la durée de la formation. Cette modalité introduit une relative souplesse dans la mise en œuvre du CCF et permet, une fois que les compétences sont acquises, de moduler le calendrier des situations d'évaluation.

Les résultats aux situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note par unité qui est faite par l'équipe pédagogique au jury qui reste seul compétent pour arrêter la note définitive. La proposition de note présentée au jury est argumentée, notamment au moyen des documents ayant servi à élaborer cette proposition (ex : grille d'évaluation en établissement et en entreprise).

Les notes définitives sont arrêtées par le jury qui aura communication des documents précités.

- Si la proposition de note est communiquée au candidat, il convient d'insister sur son caractère provisoire.
- Si la proposition de note n'est pas communiquée, le candidat doit être informé du degré d'acquisition des compétences évaluées.

Ainsi dans tous les cas, le candidat pourra se positionner.

En entreprise, la note pouvant être attribuée conjointement avec le(s) professionnel(s), la présence du candidat est conseillée au moment de la synthèse, mais proscrite au moment de l'attribution de la proposition de note.

<http://eduscol.education.fr/cid112826/controle-cours-formation.html>

2. Les situations d'évaluation dans le cadre du CAP AEPE

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats libres	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée
Unités professionnelles					
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7 ⁽¹⁾	CCF ⁽²⁾	Ponctuel oral	25 min (+ 1h PSE)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral	Maximum 2 h

Les situations d'évaluation dans le cadre du CCF :

	Situation d'évaluation S1	Situation d'évaluation S2
<p>EP1 : accompagner le développement du jeune enfant <i>coef 7 (dont 1 pour l'évaluation du Chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis</i></p>	<p>Epreuve orale en centre de formation</p> <p>Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages + Attestation de PFMP ou d'activité et expérience professionnelle auprès d'enfants de zéro à 3 ans.</p>	<p>L'évaluation est réalisée au cours d'une des PFMP de la dernière année de formation.</p> <p>Elle fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de période de PFMP et donne lieu à une proposition de note (tuteur + formateur enseignement professionnel)</p>
	<p>Il est attendu de l'apprenti qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à 3 ans.</p>	
<p>EP2 : exercer son activité en accueil collectif</p>	<p>Epreuve écrite en centre de formation (questions écrites qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés.</p>	<p>L'évaluation est réalisée au cours d'une des PFMP de la dernière année de formation.</p> <p>Elle fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de période de PFMP et donne lieu à une proposition de note (tuteur + formateur enseignement professionnel)</p>
<p>EP3 : exercer son activité en accueil individuel</p>	<p>Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Temps de préparation : 1 h 30 Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes</p>	

(1) – Dont Coefficient 1 pour l'évaluation du Chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis

(2) – Contrôle en cours de formation

3. La présentation des grilles d'évaluation

Evaluation en PFMP / structure / organisme :

L'évaluation est réalisée en fin de PFMP conjointement par le maître d'apprentissage et le formateur référent. Préalablement à cette évaluation et en lien avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique de la convention de PFMP, le maître d'apprentissage a été destinataire d'un document intitulé « **Guide d'aide à l'évaluation** ».

Pour chaque compétence évaluée, le guide présente :

- Les performances attendues ;
- Les critères d'évaluation ;
- Les niveaux de maîtrise :
 - o « *Ne réalise pas les performances attendues* »
 - *N'énonce pas ou peu de savoir (s)*
 - *Enonce des savoirs sans les mobiliser dans une situation donnée*
 - o *Réalise une partie des performances attendues*
 - o *Réalise l'ensemble des performances attendues* » ;
- Des repères sur les savoirs mobilisés dans la situation et les indicateurs d'évaluation.

Déroulement de l'évaluation lors de la visite :

- 1^{er} temps : entretien d'évaluation en présence du candidat par le maître d'apprentissage et le formateur référent ; celui-ci permet de répondre aux questions suivantes :
 - o Analyse des situations professionnelles rencontrées par l'apprenti.e :
 - L'apprenti.e cherche-t-il.elle à analyser les situations professionnelles qu'il a rencontrées pendant sa PFMP ?
 - Fait-il appel pour cela à des savoirs ? Maîtrise-t-il ces savoirs ? les mobilise-t-il dans l'analyse des situations professionnelles ?
 - Est-il capable de repérer et de sélectionner les éléments pertinents du contexte et de la situation ?
 - o Mise en œuvre des actions :
 - Est-il capable en fonction de l'analyse de la situation de proposer des actions ?
 - L'apprenti.e maîtrise-t-il.elle les procédures et les savoirs nécessaires à la réalisation des actions ?
- 2nd temps : en l'absence du candidat, dans la colonne appréciation, le maître d'apprentissage et le formateur référent évaluent chaque critère. Cette étape d'évaluation qualitative s'effectue sans s'appuyer sur le barème afin de réduire son influence sur l'appréciation portée.
- 3^{ème} temps : l'appréciation est ensuite transformée en proposition de note à l'aide du barème qui apparaît dans le document « **Grille d'évaluation** ».

Evaluation en centre de formation :

Deux documents sont également mis à la disposition des équipes pédagogiques : « **Guide d'aide à l'évaluation** » et « **Grille d'évaluation** » élaborés sur les mêmes principes que pour l'évaluation en PFMP.

Repères / dénomination des fichiers

ÉPREUVES	S1		S2	
EP1 : accompagner le développement du jeune enfant Coefficient 7 (dont 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre)	Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages		Evaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation)	
	Aide grille EP1 S1	EP1 S1 CAP AEPE evaluation CF	Aide grille EP1 S2	EP1 S2 CAP AEPE evaluation PFMP
EP2 : exercer son activité en accueil collectif Coefficient 4	Epreuve écrite en centre de formation (Le sujet de la situation d'évaluation est élaboré par le formateur → voir document d'aide à la rédaction de la situation d'évaluation écrite EP2 + annexes)		Evaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation)	
			Aide grille EP2 S2	EP2 S2 CAP AEPE evaluation PFMP
EP3 : exercer son activité en accueil individuel Coefficient 4	Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. (Le sujet de la situation d'évaluation et le dossier sont élaborés par le formateur → voir document d'aide à la rédaction de la situation d'évaluation EP3 + annexes) Temps de préparation pour le candidat : 1 h 30 Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes			
	Aide grille EP3		EP3 CAP AEPE evaluation	